

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	29	29
Date de la convocation		
09/02/2023		
Date d'affichage		
09/02/2023		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
du Conseil de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES du
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du **jeudi 16 février 2023 (20 h)**
À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY
L'an deux mil vingt deux
et le seize février à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents : CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), ROFFAT Hubert, DAVID Blandine (Neulise), BRUN Charles, Véronique FESSY (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Ben Abdellah, MONTEL Fabienne (Régny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent, PRAST Lionel (St Just la Pendue), ROCHE André (St Priest la Roche), MARTEIL Frédéric, PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir : DOTTO Luc (Neulise) a donné pouvoir à ROFFAT Hubert (Neulise), DADOLLE Aurélien (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), GEAY Dominique (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay), BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins) a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

Excusé : JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont)

Délibération 2023-004-CC

Objet : ENVIRONNEMENT – Création d'un poste d'adjoint technique polyvalent

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20230216-2023-004-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2023

Affichage : 17/02/2023

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône

Délibération 2023-004-CC

Objet : ENVIRONNEMENT – Création d'un poste d'adjoint technique polyvalent

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

VU le budget de la collectivité,

VU le tableau des effectifs existant,

Considérant qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin de continuité de service,

Considérant que la réorganisation des services de la CoPLER et notamment la fusion du Pôle Déchets et du Pôle Technique amène à recruter un agent polyvalent, dans le cadre d'emploi des Adjointes Techniques,

Considérant l'avis du Comité Social Territorial du 10 février 2023,

DECIDE, après en avoir délibéré,

Article 1 : création et définition de la nature du poste

Il est créé un poste d'Adjoint Technique, à compter du 1^{er} mars 2023, dans le cadre d'emplois des Adjointes Techniques, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions de :

- Gardien de déchèterie (gestion de l'accueil du public, déclenchement de l'enlèvement des bennes, encadrement des agents en insertion)
- Chef d'équipe environnement (mise en œuvre des chantiers espace rural et rivière, encadrement des agents en insertion)

Article 2 : temps de travail

L'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures.

Article 3 : crédits

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la CoPLER au titre de l'année 2023.

Article 4 : tableau des effectifs

Le tableau des effectifs de la CoPLER est modifié en ce sens et joint à la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20230216-2023-004-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 17/02/2023

Affichage 17/02/2023

Délibération 2023-004-CC

Objet : ENVIRONNEMENT – Création d'un poste d'adjoint technique polyvalent

Après en avoir délibéré, le conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un poste d'Adjoint Technique, à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2023,
- **DIT QUE** les crédits sont inscrits au budget 2023,
- **MODFIE** en conséquence le tableau des effectifs,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce recrutement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit

Fait à Saint-Symphorien de Lay,

le 16/02/2023



Le Président,

Jean-Paul CAPITAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20230216-2023-004-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 17/02/2023

Affichage 17/02/2023

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

